

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2025

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le jeudi 9 octobre 2025 à 16h05 à l'édifice Bernardin-Hamann, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères, Sabrina Marois, Martial Roy et Émilie Roberge et messieurs les conseillers Yves Gilbert, Sylvain Jacques et Michel Rhéaume, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

Le directeur général et greffier-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

- 1 **Adoption de l'ordre du jour;**
- 2 **Modification de la date de la séance du conseil municipal du mois de novembre;**
- 3 **Période de questions;**
- 4 **Levée de la séance.**

25-10-370 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseiller Martial Roy,
Appuyé par la conseillère Émilie Roberge,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-10-371 MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE NOVEMBRE

ATTENDU que dans le cadre des élections municipales de novembre 2025, tous les membres du Conseil ont été élus par acclamation;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la date de la séance du conseil municipal de novembre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseiller Yves Gilbert,
Appuyé par la conseillère Sabrina Marois,

Et résolu de modifier la date de la séance du conseil municipal du mois de novembre au 10 novembre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

25-10-372 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseiller Martial Roy,

Et résolu de lever la séance à 16 h 07.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

Le directeur général et greffier-
trésorier,

Pascal Binet

Jérôme Grondin